

# Règlement 2019

Article 1 : Le samedi 26 octobre et le dimanche 27 Octobre 2019 l'association Chapeuil Sports Nature organise avec le soutien de la Commission Départementale des Courses Hors Stade de la Haute-Loire, la dixième édition du Capito'Trail sur la commune de St Julien Chapeuil. Course inscrite au calendrier départemental 2019

Article 2 : Horaire des épreuves :

## **Dimanche 27 octobre**

Capito'Trail 33 km départ : 8h30

Duo 20 Km départ : 9h30

Capito'trail 14 km départ : 10h15

Marche (circuit de 11 km) départ : Entre 08h30 et 10h30.

Article 3 : Pour les adhérents à la FFA\* (Fédération Française d'Athlétisme) joindre une photocopie de la licence au bulletin d'inscription.

Pour les non-adhérents à la FFA, joindre un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

(FFA\*: titulaires d'une licence athlé compétition ou athlé entreprise, titulaires d'un pass'running par la FFA, la FSCF, la FCGT et l'UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme » autorisation médicale apposée sur la licence, licence délivrée par la fédération française de triathlon, de course d'orientation et de pentathlon.

Article 3 bis : ouverture de la course :

Peuvent courir le 30 km : les espoirs (date limite 1999), les seniors et les vétérans.

Peuvent courir le 20 Km : les juniors (date limite 2001), les espoirs (date limite 1999), les seniors et les vétérans.

Peuvent courir le 13 Km : les cadets (date limite 2003), les juniors (date limite 2001), les espoirs (date limite 1999), les seniors et les vétérans.

Article 4 : Droit d'inscription :

Capito'trail 33 Km : 17€ jusqu'au 26 octobre, 20€ le jour de la course.

Capito'trail duo 20 Km : 25€ le duo jusqu'au 26 octobre, 30€ le jour de la course.

Capito'trail 13 Km : 10€ jusqu'au 26 octobre, 14€ le jour de la course.

Marche : 3€ uniquement le jour de la course.

Nombre de participants limité sur le Capito'trail 33 et 20 Km à 250 coureurs et à 500 coureurs sur le 14 Km.

Retrait des dossards et inscriptions possible (sans majoration) le samedi 26 octobre 2019 de 14h à 18h au complexe sportif de Saint Julien Chapeuil, ou le Dimanche 27 octobre 2019 (avec majoration) à partir de 7h00 (complexe sportif)

Fermeture des inscriptions un quart d'heure avant le départ de chaque course.

Article 4 bis : Inscription en ligne sur le site [www.chapeuil-sports-nature.com](http://www.chapeuil-sports-nature.com) ou sur [www.chronopuces.fr](http://www.chronopuces.fr) .

Inscription par courrier : Le bulletin d'inscription devra être dûment complété et renvoyé accompagné de la copie de la licence ou du certificat médical, ainsi que du règlement à l'ordre de

**Chapeuil Sports Nature, avant le 20 octobre 2019 à :**

**ALEX Laurent**

**Fontaine Franchon – route de St Bonnet du Cray**

**42180 CHARLIEU**

Article 5 : Autorisation parentale : Pour les jeunes de moins de 18 ans, une autorisation écrite des parents doit être jointe à l'inscription et au certificat médical.

Article 6 : Assurance : Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur. L'association Chapeuil Sports Nature décline toute responsabilité pour tout accident immédiat et futur. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 7 : Sécurité : des signaleurs en chasuble seront présents à chaque intersection de route. Les participants s'engagent à respecter la signalétique.

Matériel obligatoire pour chaque concurrent du 33 km et du 20 Km : une couverture de survie, un sifflet, une tenue adaptée à la météo du moment.

Les coureurs doivent prévoir de courir en autonomie complète malgré les deux ravitaillements prévus.

Article 7bis : Tout concurrent qui perçoit une puce et/ou un dossard doit le rendre à un membre de l'organisation en cas de non départ ou d'abandon.

Article 8 : Ravitaillement : 2 ravitaillements sur le 33 km et 1 ravitaillement sur le 20 km et 14 km ainsi qu'un autre à l'arrivée (solide et liquide sur l'ensemble des ravitaillements).

Article 9 : Afin d'éviter le gaspillage de gobelets en plastique jetables sur la course, chaque coureur doit se munir d'un gobelet d'une contenance minimale de 15 cl pour pouvoir se ravitailler (pour l'ensemble des courses). Cette décision place l'épreuve du Capito'Trail dans une dynamique d'Eco-responsable.

Article 10 : Respect de l'environnement : chaque participant s'engage à ne pas dégrader l'environnement et à ne pas jeter des emballages vides sur le parcours.

Article 11 : Récompenses : un lot sera remis aux 500 premiers inscrits.

Coupes et autres récompenses en fonction de la catégorie et du classement.. cf art 18

Article 12 : Des photos et vidéos seront prises durant la journée. Chaque participant accepte la diffusion de ces photos sur le site : [www.chapeuil-sports-nature.com](http://www.chapeuil-sports-nature.com) ou sur d'autres supports de communication. Chaque participant accepte également la publication des résultats ou d'autres publications concernant la course.

Article 13 : Les organisateurs se réservent le droit en cas de force majeure d'annuler l'épreuve. Aucun frais d'engagement ne sera remboursé aux concurrents inscrits.

Article 13bis : Les organisateurs se réservent le droit en cas de force majeure de modifier le parcours. Un parcours de réserve est déposé en préfecture, dans ce cas les distances seront un peu inférieures.

Article 14 : Pour le 33km, des barrières horaires sont en place au niveau de BOUSSOULET . Les barrières horaires sont indiquées sur le roadbook du site internet.

Article 15 : La participation au Capito'Trail 2019 implique l'acceptation pleine du présent règlement.

Article 16 : règlement du duo

Les coureurs doivent rester ensemble .Il y aura un contrôle au sommet du Mont Chany, et du Mont rouge.  
La ligne d'arrivée se passera ensemble sous peine de disqualification.

Article 17 : remise des prix

Duo : Les 3 premiers scratchs féminins, mixtes et masculins seront récompensés.

14 et 33 km : Les 3 premiers scratch féminin et masculin ainsi que les premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Il n'y aura pas de cumule des lots entre le scratch et la catégorie (dans ce cas le lot pour la catégorie ne sera pas distribué).

Le club le plus représenté sera récompensé

Toutes les infos sur : <http://www.chapteil-sports-nature.com>